

PROCESSUS D'ADMISSION POUR ÉTUDIANT INTERNATIONAL 2020-2021

POUR LE CÉGEP DE VICTORIAVILLE ET L'ENME

Demande d'admission programme d'ordre collégial (DEC) ou d'ordre professionnel (DEP):

***Prendre note que tous les prix mentionnés dans ce document sont sujets à changement.**

1. Service régional d'admission au collégial de Québec (SRACQ)

Complétez une demande d'admission en ligne au site suivant : www.sracq.qc.ca. Cliquez sur **Étudiant international** au haut de la page à droite et suivre les instructions. Il est **très important** de bien lire les informations sous chacune des sections. Il y a des frais de 85\$ pour l'analyse du dossier payables par carte de crédit VISA ou MasterCard. Notez que tous les coûts sont en dollars canadiens.

Les documents nécessaires à l'évaluation du dossier de l'étudiant international au SRACQ sont :

- **Extrait de naissance indiquant le lieu de naissance ainsi que les noms des parents**
- **10e année d'études (e.g. Seconde) : Tous les relevés de notes**
- **11e année d'études (e.g. Première) : Tous les relevés de notes (inclure le diplôme, s'il y a lieu)**
- **12e année d'études (e.g. Terminale) : Tous les relevés de notes (inclure le relevé aux épreuves officielles, s'il y a lieu, et le diplôme, s'il y a lieu)**
- **Relevés de notes et diplômes des études supérieures à la 12e année d'études (s'il y a lieu)**

Si l'analyse du SRACQ est positive, une lettre d'admission du cégep sera émise.

2. Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), permis d'études et permis de travail

Avec la lettre d'admission du cégep, il sera possible de commencer les procédures pour l'obtention du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), du permis d'études et du permis de travail (s'il y a lieu). Noter qu'il faut avoir obtenu le CAQ avant de pouvoir commencer les démarches pour les permis.

Les frais de traitement du CAQ sont de 116\$ et ceux du permis d'études (incluant le permis de travail, s'il y a lieu) de 150\$. Avec les nouvelles mesures, il se peut que vous deviez fournir vos données biométriques au coût de 85\$, ce qui augmente le permis d'études à un total de 235\$.

Pour faire des demandes pour le CAQ et les permis, visitez :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/certificat-acceptation/index.html>

www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/etudiant.asp

IMPORTANT : Vous devez nous envoyer une **copie de la réponse de votre demande de CAQ et de permis d'études** lorsque vous l'avez à l'adresse courriel suivante : accueil_international@cegepvicto.ca

3. Test de connaissance de la langue française

Tout candidat qui ne répond à aucun des énoncés suivants doit démontrer qu'il possède le niveau de français attendu pour entreprendre des études au cégep:

- Candidats ayant étudié dans un établissement secondaire au Québec;
- Candidats ayant étudié dans un établissement francophone au Canada;
- Candidats ayant étudié en France, en Belgique ou à Monaco;
- Candidats ayant étudié dans un [lycée français homologué reconnu à l'étranger](#);

Un candidat répondant à l'un de ces énoncés peut aussi devoir se soumettre à un test de connaissance de la langue française si ses résultats scolaires sont insuffisants dans la discipline du français à un niveau comparable (ou supérieur) à l'équivalent d'un 5e secondaire au Québec.

Le candidat doit se soumettre à un test de connaissance de la langue française reconnu par le SRACQ avant de recevoir une lettre d'admission définitive. Le test peut cependant être fait et transmis après la demande d'admission au SRACQ.

Il est de la responsabilité du candidat de trouver lequel de ces tests est offert dans son pays.

Envoi de l'attestation de votre résultat au SRACQ

- Faire parvenir au SRACQ, à partir de votre dossier personnel sous le menu *Test de connaissance du français*, une numérisation couleur de l'attestation de votre résultat.
- Seul le résultat d'un test de connaissance de la langue française est accepté après la date limite.

Tests de connaissance du français reconnus par le SRACQ

Les résultats aux épreuves (volets) « **Compréhension orale** » et « **Compréhension écrite** » pour chacun des tests reconnus sont obligatoires.

Deux conditions sont exigées :

- Pour chacune des épreuves (compréhension orale et écrite) le seuil minimal doit être atteint.
- Le résultat minimum requis pour les 2 épreuves doit être atteint.

Les épreuves autres que compréhension écrite et orale sont facultatives.

	Épreuves Obligatoires		Résultat minimum requis des 2 épreuves
	Compréhension orale (seuil minimal)	Compréhension écrite (seuil minimal)	
BRIGHT (Bright language)	3.0	3.0	3.7
DELFB2 (CIEP) Diplôme d'études en langue française	10	10	25
DALF C1 ou C2 (CIEP) Diplôme approfondi de langue française	10	10	25
TCF (CIEP) Test de connaissance du français	450	450	998
TEF Test d'évaluation de français (avant octobre 2019)	250	205	512
TEF Test d'évaluation de français (après octobre 2019)	450	450	998

Pour plus d'informations, consultez le site du SRACQ :

<https://www.sracq.qc.ca/admission/test-connaissance-francais.aspx>

4. Frais d'inscription et droits de scolarité

À chaque session, tous les étudiants (internationaux et québécois) doivent payer des frais d'inscription :

- DEC (campus de Victoriaville) : 170,50\$/session
- DEC (campus de Montréal) : 140,00\$/session
- DEP : 145,50\$/session

Tout étudiant international (sauf candidat de nationalité française) doit payer, annuellement, des droits de scolarité supplémentaires variant entre **12 744\$ et 29 631\$** selon le programme d'études choisi. Les citoyens français ont la **gratuité scolaire** comme les étudiants québécois.

Programmes	Droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants internationaux par session
DEC préuniversitaires Techniques de comptabilité et de gestion Techniques de l'informatique Techniques d'éducation à l'enfance	6 372\$
Technologie de l'électronique industrielle* Techniques du meuble et de l'ébénisterie Technologie de l'architecture DEP	8 249\$
Techniques de gestion et de technologies d'entreprise agricole* Techniques de soins infirmiers	9 877\$

**Des coûts supplémentaires pour une ou des sessions d'été peuvent s'appliquer selon le programme d'études.*

5. Assurance maladie et hospitalisation

En vertu des règlements du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ainsi que du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Canadienne (IRCC), tout étudiant international doit être titulaire d'un **contrat d'assurance maladie et d'hospitalisation** valide au Canada pour lui-même et pour les personnes à charge qui l'accompagnent **ou** doit être couvert par une entente de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale. Si vous n'êtes pas couvert par une telle entente de réciprocité, vous devez **obligatoirement** souscrire au régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation des étudiants étrangers du Cégep de Victoriaville (inscription automatique, prime annuelle d'environ 732\$, sujet à changement chaque année).

Ententes de réciprocité pour les étudiants citoyens des pays suivants : France, Belgique, Danemark, Finlande, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie et Suède

Si vous êtes citoyen d'un pays mentionné ci-dessus, vous pouvez être exempté du régime d'assurance obligatoire du Cégep de Victoriaville en vous inscrivant à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Démarches à faire dans votre pays de citoyenneté :

- 1- Vous devez vous procurer le document mentionné ci-dessous auprès de votre sécurité sociale.
- 2- Si le document doit être rempli (par exemple, un formulaire), vous devez le faire remplir dans votre pays AVANT de venir au Québec.
- 3- Dès que vous avez le document COMPLÉTÉ, vous devez nous en envoyer une copie à l'adresse courriel suivante : accueil_international@cegepvicto.ca

Démarches à faire à votre arrivée au Québec :

- 4- Vous devez apporter le document COMPLÉTÉ avec vous au Québec afin de finaliser les démarches auprès de la RAMQ.
- 5- *(Pour la rentrée d'automne au campus de Victoriaville SEULEMENT)* Nous organisons habituellement une sortie au Bureau de la RAMQ à Québec en août pour les étudiants qui ont leur document complété pour finaliser les démarches de l'assurance maladie.*
- 6- Si vous comptez aller au Bureau de la RAMQ à Montréal ou à Québec par vos propres moyens, vous devez nous demander une attestation d'inscription à temps plein pour la RAMQ **au moins 7 jours avant votre passage à la RAMQ**. Nous vous l'enverrons par courriel et vous devrez l'imprimer.*
- 7- Lors de votre passage au Bureau de la RAMQ, vous recevrez une attestation d'inscription à la RAMQ à remettre à votre établissement d'enseignement. Vous devez l'apporter au local C-107 ou nous en envoyer une copie à l'adresse courriel suivante : accueil_international@cegepvicto.ca
- 8- Lorsque vous recevrez votre carte d'assurance maladie du Québec par la poste, vous devez l'apporter au local C-107 ou nous envoyer des photos claires en couleur recto verso de la carte à l'adresse courriel suivante : accueil_international@cegepvicto.ca

- 9- **IMPORTANT** : Vous devez **compléter l'étape 8** pour pouvoir vous soustraire du régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation des étudiants étrangers du Cégep de Victoriaville (environ 61\$/mois, sujet à changement chaque année) et bénéficier gratuitement de l'assurance maladie du Québec.

*Pour savoir toutes les informations concernant la RAMQ et les **documents à apporter au Bureau de la RAMQ**, consultez la page 10 du Guide des élèves internationaux :
<https://www.cegepvicto.ca/futurs-eleves/etudiants-internationaux/services-offerts/>

- France (Les formulaires délivrés par la Caisse des Français à l'étranger (CFE) et destinés aux étudiants français inscrits à titre de personnes assurées ou d'ayants droit d'un assuré sont acceptés) :
 - **Formulaire SE 401-Q-102 (étudiant inscrit dans un programme d'études menant à l'obtention d'un diplôme)**
 - Formulaire SE 401-Q-104 (étudiant effectuant un stage obligatoire non rémunéré)
 - Formulaire SE 401-Q-106 (étudiant participant à un échange)
- Belgique : Formulaire BE/QUE 128
- Danemark : Carte de santé du Danemark
- Finlande : Formulaire SF/Q 4
- Grèce : Formulaire GR/QUE 6
- Luxembourg : Formulaire LUX-QUE 4
- Norvège : Attestation délivrée par l'HELFO (Administration de la santé) ou le NAV (Bureau national des assurances sociales pour l'étranger)
- Portugal : Formulaire POR/QUE 4
- Roumanie : Formulaire ROU/QUE 106
- Suède : Attestation délivrée par l'institution compétente certifiant son droit à la couverture des services de santé

À noter : Comme la dernière étape pour vous inscrire à l'assurance maladie du Québec se fait lorsque vous serez au Québec **et** que vous devez obligatoirement être assuré dès votre arrivée au Québec, vous serez automatiquement inscrit au régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation du Cégep (environ 61\$/mois, sujet à changement chaque année) le temps que vous fassiez les démarches. Lorsque les démarches seront complétées auprès de la RAMQ, vous pourrez vous faire rembourser les mois non utilisés du régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation du Cégep et bénéficier gratuitement de l'assurance maladie du Québec pour la suite de vos études.

6. (SAUF pour les programmes DEP) Relevés de notes obtenus entre la demande d'admission et le début du programme au Cégep

Si vous obtenez des relevés de notes entre la demande d'admission et le début du programme au Cégep (par exemple, le **relevé du BAC pour les Français**), vous pouvez nous les faire parvenir **le plus rapidement possible** à l'adresse courriel suivante : accueil_international@cegepvicto.ca

7. Arrivée au Cégep

Tout étudiant international doit présenter, avant le premier jour de cours, les **documents originaux** suivants au local C-107 :

- **tous les documents déposés lors de votre demande d'admission au SRACQ;**
- **passport;**
- **certificat de naissance;**
- **CAQ;**
- **permis d'études;**
- **permis de travail (s'il y a lieu);**
- **preuve d'assurance ou une attestation d'affiliation au régime de santé de votre pays d'origine (seulement pour les étudiants admissibles à la Régie de l'assurance maladie du Québec – RAMQ).**

Pour toutes questions en lien avec les étudiants internationaux, écrivez à accueil_international@cegepvicto.ca